



**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2019**



SOMMAIRE

I. Éléments de contexte économique	p. 4
1) Perspectives de l'économie mondiale, européenne et nationale 2018-2019	p. 5
2) Eléments de cadrage de la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 et sur le Projet de loi de Finances 2019 concernant le bloc communal et intercommunal	p. 7
II. Présentation de la structure: compétences, gouvernance et organisation	p. 11
A. Présentation de la structure	p. 12
B. Les compétences	p. 12
C. La gouvernance	p. 13
D. L'organisation des services au 1 ^{er} janvier 2019	p. 14
III. Analyse financière rétrospective au travers du compte administratif	p. 15
A. Eléments clés du compte administratif 2018 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuel	p. 16
B. Les évolutions du compte administratif par chapitre	p. 21
C. Le compte administratif du budget annexe par chapitre	p. 25
IV. Les orientations budgétaires pour 2019	p. 27
A. Le budget principal: la section de fonctionnement	p. 32
B. Le budget principal: la section d'investissement	p. 36
C. Evolution du budget depuis 2011	p. 39
D. Focus sur la dette : évolution de l'annuité	p. 40
E. Le budget annexe	p. 43
V. Les perspectives pluriannuelles	p. 47
A. D'un point de vue réglementaire et statutaire	p. 48
B. D'un point de vue financier	p. 48
C. D'un point de vue des ressources humaines	p. 49
D. D'un point de vue technique	p. 51

Le débat sur les orientations budgétaires (**DOB**) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que: "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique".

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

I. Le contexte économique

I – Perspectives de l'économie mondiale, européenne et nationale 2018-2019

1- De lourdes incertitudes pèsent sur la croissance mondiale.

La croissance est restée solide au premier semestre 2018 mais l'expansion pourrait avoir atteint un plafond. Des écarts de plus en plus marqués se font jour entre les pays.

Elle devrait s'établir à 3.7 % en 2019, soit très légèrement en deçà des normes d'avant la crise, et les risques de détérioration par rapport aux prévisions s'intensifient.

(Source : rapport de l'OCDE, les perspectives économiques intermédiaires, 20 septembre 2018, <https://data.oecd.org/fr/gdp/previsions-du-pib-reel.htm>)

La Banque centrale européenne (BCE) table sur une prévision de croissance de la zone euro de 2 % du PIB en 2018 et 1.9 % en 2019. Les prévisions d'inflation s'établissent à 1.7 % en 2019.

2. Sur le plan européen, la situation économique en légère baisse

Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévisions, septembre 2018

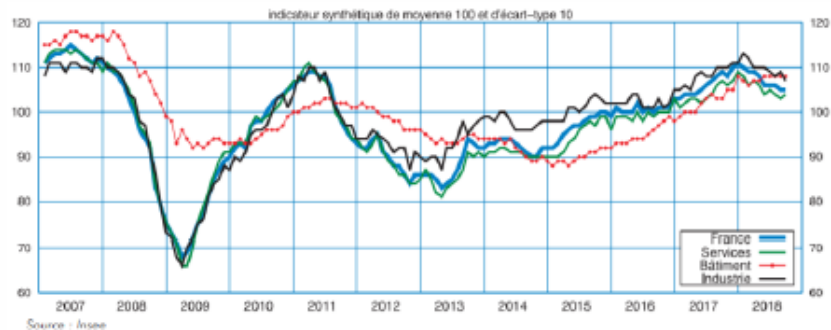
	Croissance du PIB réel Glissement annuel en %				
	2017	2018		2019	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai
Monde ¹	3.6	3.7	-0.1	3.7	-0.2
G20 ^{1,2}	3.8	3.9	-0.1	3.8	-0.3
Australie	2.2	2.9	0.0	3.0	0.0
Canada	3.0	2.1	0.0	2.0	-0.2
Zone euro	2.5	2.0	-0.2	1.9	-0.2
Allemagne	2.5	1.9	-0.2	1.8	-0.3
France	2.3	1.6	-0.3	1.8	-0.1
Italie	1.6	1.2	-0.2	1.1	0.0
Japon	1.7	1.2	0.0	1.2	0.0
Corée	3.1	2.7	-0.3	2.8	-0.2
Mexique	2.3	2.2	-0.3	2.5	-0.3
Turquie	7.4	3.2	-1.9	0.5	-4.5
Royaume-Uni	1.7	1.3	-0.1	1.2	-0.1
Etats-Unis	2.2	2.9	0.0	2.7	-0.1
Argentine	2.9	-1.9	-3.9	0.1	-2.5
Bésil	1.0	1.2	-0.8	2.5	-0.3
Chine	6.9	6.7	0.0	6.4	0.0
Inde ³	6.7	7.6	0.2	7.4	-0.1
Indonésie	5.1	5.2	-0.1	5.3	-0.1
Russie	1.5	1.8	0.0	1.5	0.0
Arabie Saoudite	-0.7	1.7	0.1	2.6	0.5
Afrique du Sud	1.2	0.9	-1.0	1.8	-0.4

Note : Écart par rapport aux Perspectives économiques de mai 2018 exprimé en points de pourcentage, sur la base de chiffres arrondis.

1. Agrégat calculé à l'aide de pondérations variables appliquées aux PIB nominaux nationaux, à parité de pouvoir d'achat.

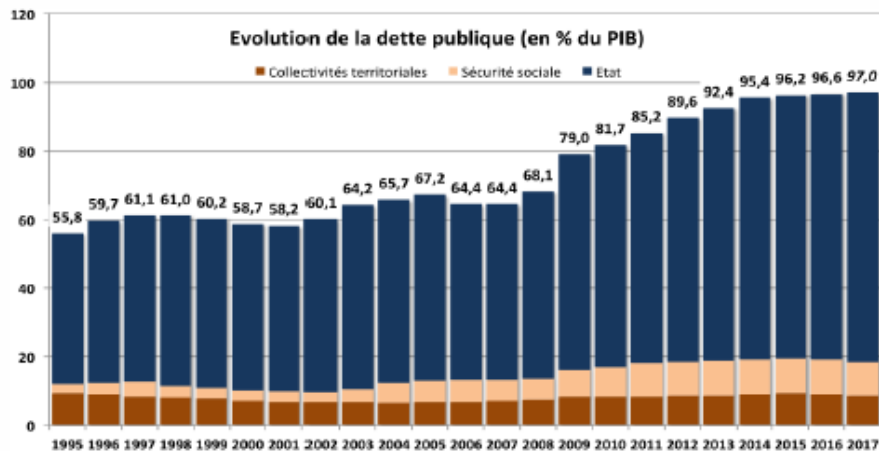
2. L'Union européenne est membre à part entière du G20, mais l'agrégat G20 comprend uniquement les pays qui en sont également membres à titre individuel.

3. Exercices débutant en avril.



- ✓ La dette de l'État augmente chaque année de l'équivalent du déficit budgétaire, soit autour de 70 Md€. Le poste frais financiers stagne depuis 2011, grâce à la baisse continue des intérêts depuis la crise des dettes souveraines.

(Source : Cabinet Michel Klopfer 18 octobre 2018)



II- Éléments de cadrage de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et sur le Projet de Loi de Finances 2019 concernant le bloc communal et intercommunal

A- Mise œuvre de la Loi de programmation 2018-2022

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a fixé une série de mesures pour encadrer les budgets des collectivités : l'objectif étant de maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % pour les 322 collectivités les plus importantes.

1. Diminution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales

La loi de programmation 2018-2022 a précisé les conditions de la contractualisation financière entre l'État et les collectivités locales dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros (compte de gestion de 2016).

Ces contrats, conclus entre l'État et les 322 plus grandes collectivités locales, sont d'une durée de 3 ans. Cela concerne les régions, les départements, les collectivités locales de Corse, de Martinique, de Guyane, la métropole de Lyon,

les communes de plus de 50 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants.

Les collectivités en-deçà de ce seuil peuvent également contractualiser sur une base volontaire.

	Ensemble des collectivités	Régions	Départements	EPCI	Communes
Nombre de contrats signés	229	9	45	55	120
En % des collectivités concernées	71%	53%	46%	87%	83%

Ce contrat porte sur la maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal correspondant à un plafond annuel fixé à + 1,2 % inflation comprise.

Ce taux peut toutefois être modulé à la hausse ou à la baisse selon les situations dans la limite de 0.15%.

L'objectif est une baisse de 13 milliards d'euros de la dépense des collectivités et de leur besoin de financement sur le quinquennat.

Les collectivités, contractualisables, qui ne respecteraient pas leurs engagements feront l'objet d'une « reprise financière ».

Le montant de cette reprise sera égal à 75% du montant de l'écart constaté si la collectivité a signé un contrat (dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement) et à 100% pour les collectivités concernées qui n'ont pas signé de contrat.

Celles qui respecteront leurs engagements recevront, pour leur part, une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local DSIL.

2. Introduction d'une « règle d'or » renforcée en matière d'endettement

La loi introduit un ratio prudentiel défini comme suit :

« Rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et la capacité d'autofinancement brute de l'exercice écoulé ».

Ce ratio prend en compte le budget principal et les budgets annexes et est défini en nombre d'années.

Un plafond national sera défini par décret pour chaque type de collectivités locales.

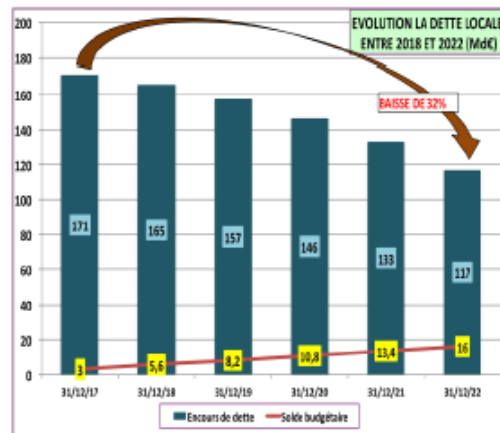
Ce plafond se situe entre 11 et 13 années pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et entre 9 et 11 années pour les départements et la métropole de Lyon.

A compter du débat d'orientation budgétaire (DOB) de 2019, si ce ratio est supérieur au plafond, un rapport spécial devra présenter la stratégie mise en œuvre pour revenir en-dessous du plafond.

Ce rapport devra faire l'objet d'une délibération distincte du DOB. En l'absence de rapport ou si le préfet n'est pas convaincu par son contenu, il saisira la chambre régionale des comptes dans un délai d'un mois.

Celle-ci devra rendre un avis circonstancié qui sera rendu public et présenté à l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois.

Objectif National : baisser la dette locale de -32% de fin 2017 à fin 2022



Source : Cabinet Michel Klopfer 18 octobre 2018

B- Le Projet de Loi de finances 2019

Le projet de loi de finances pour 2019 présenté le 24 septembre 2018 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales.

Les concours financiers de l'État aux collectivités seront stables et même en très légère hausse par rapport à la précédente loi de finances (+100 millions d'euros) et s'élèveront à 48.2 milliards.

La grande réforme des finances locales se jouera début 2019 dans un projet de loi spécifique.

✓ Concours de l'Etat aux collectivités territoriales

1. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste stable et s'élève en 2019 à 27 milliards contre 26.9 milliards d'euros en 2018 et 30.86 milliards en 2017.

Réforme de la DGF ne concerne que la Dotation d'Intercommunalité, composante de la DGF intercommunale.

2. Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Cette dotation, qui était stable depuis sa création en 2011, est en légère augmentation (+1.3%) en 2019. Elle s'élève à 3 milliards d'euros pour le bloc communal et intercommunal.

Elle est depuis 2018 incluse dans les variables d'ajustement et entre dans l'enveloppe normée.

3. Dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL)

Le gouvernement a reconduit en 2019 la dotation de soutien à l'investissement local. L'enveloppe diminue de -7.3% et passe de 615 millions d'euros en 2018 à 570 millions d'euros en 2019. Elle comprend notamment un fonds d'aide dédié aux contrats de ruralités.

4. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Les montants alloués se maintiennent à ceux de 2018 et 2017, soit 1.046 milliards d'euros.

5. Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

L'article 159 de la loi de Finances 2018 a engagé la simplification et la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la TVA.

La réforme prévoit l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 d'un mécanisme d'automatisation à la place de la gestion manuelle, lourde et complexe actuelle.

Le FCTVA reste stable et s'élève à 5,6 milliards d'euros pour 2019.

✓ Mesures relatives à la fiscalité locale

1. Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

Le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation, instauré sur 3 ans, se poursuit dans sa deuxième année de baisse pour un montant de 3.8 milliards d'euros, après 3.2 milliards en 2018. La suppression de l'intégralité de la taxe d'habitation est prévue d'ici 2021, hors résidences secondaires.

La question de compensation de l'État envers les collectivités sera examinée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales au cours du 1^{er} trimestre 2019.

2. Coefficient de revalorisation des bases fiscales

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales entraîne mécaniquement une hausse du produit fiscal attendu. Il reste inconnu à ce jour.

Au titre de 2018, ce coefficient était fixé exceptionnellement à 1,012.

Pour rappel, le coefficient de 2017 était de 0,4.

II. Présentation de la Structure: Compétences, gouvernance et organisation

A/ Présentation de la structure

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 000 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :

Compétence 1 : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Compétence 2 : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)

L'USAN en quelques chiffres (au 1^{er} janvier 2019) :

Communes et communautés de communes adhérentes : **4 communes et 4 communautés de communes**

Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 040 Kms**

Superficie des bassins versants = **100 912 Ha**

Au 1^{er} janvier 2019, le comité syndical comprend 47 membres délégués titulaires.

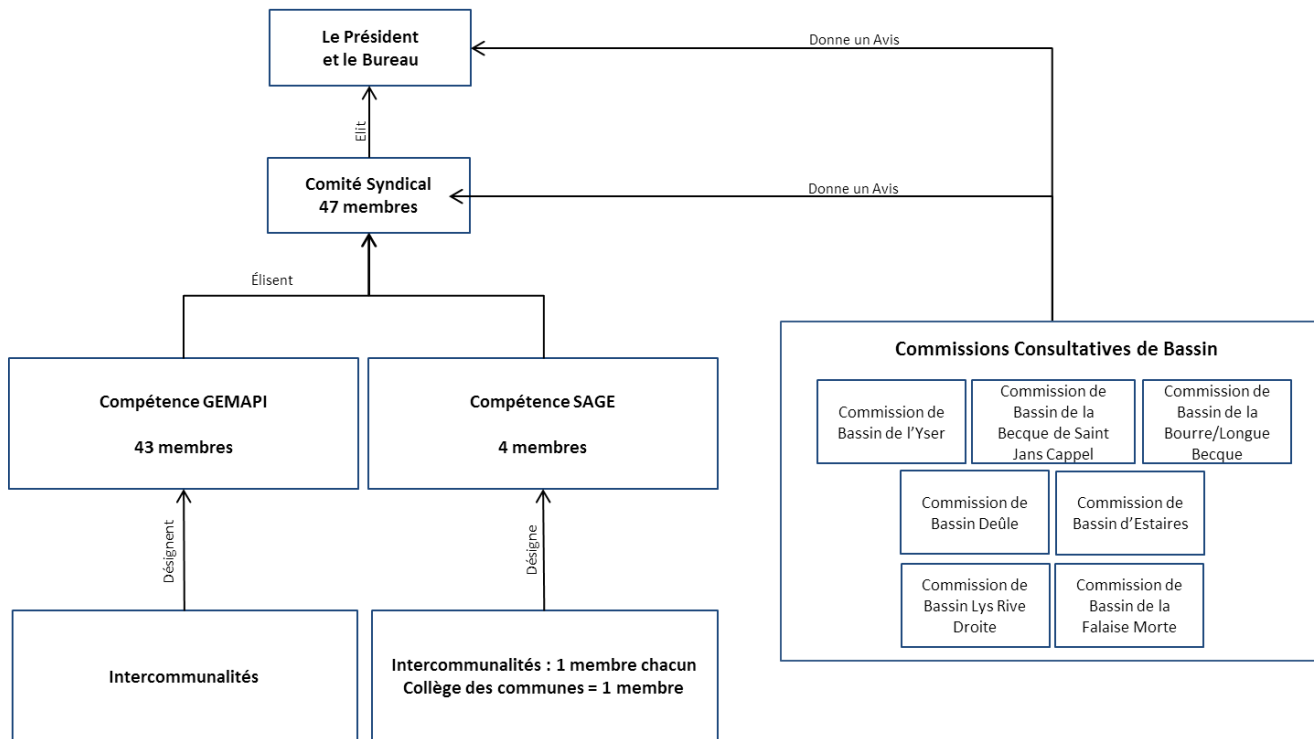
B/ Les compétences

Au 1^{er} janvier 2019 : 2 compétences

- **GEMAPI**
- **SAGE**

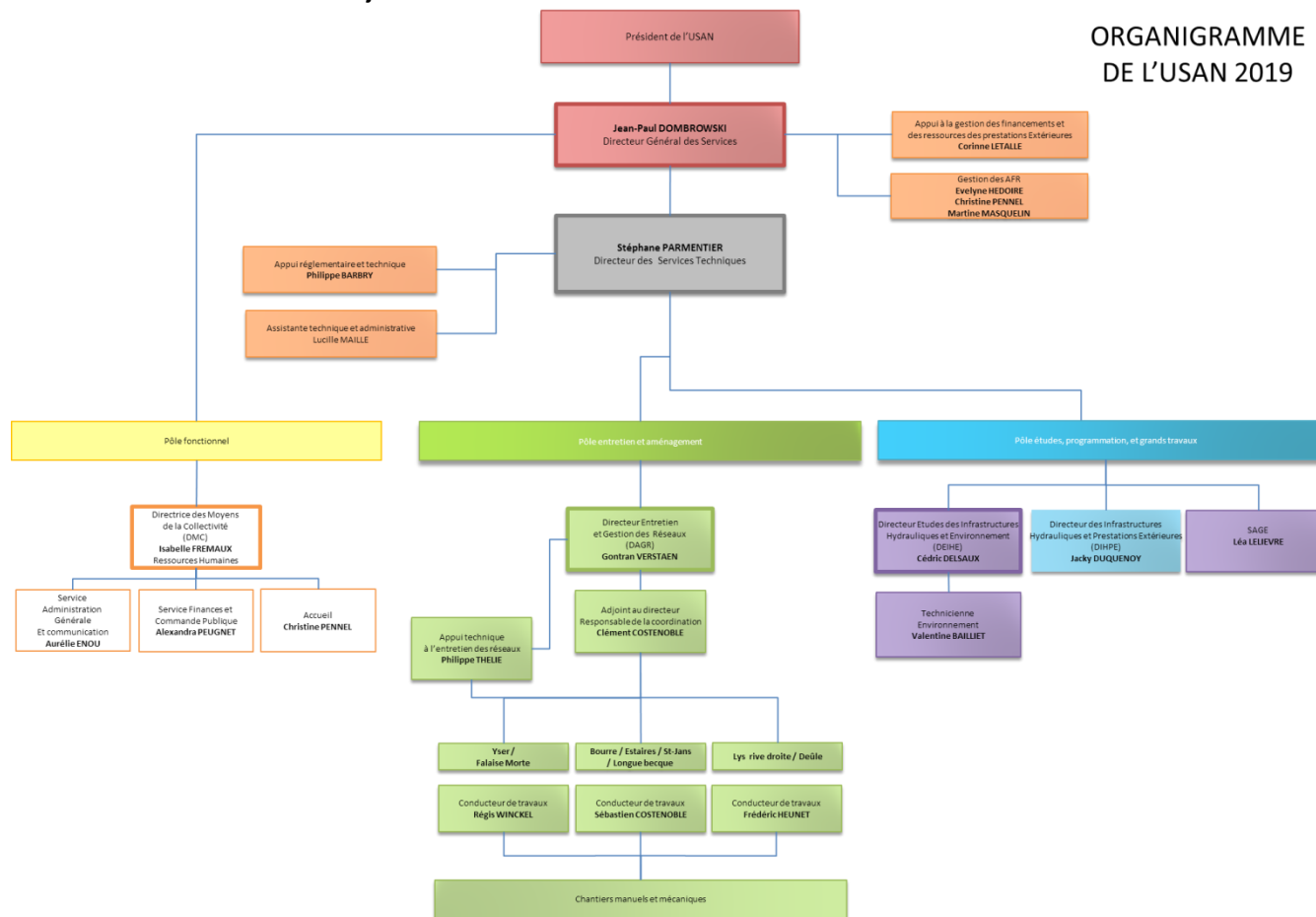
C/ La gouvernance

ORGANISATION DE L'USAN AU 1^{er} JANVIER 2019



D/ L'organisation des services au 1^{er} janvier 2019

ORGANIGRAMME DE L'USAN 2019



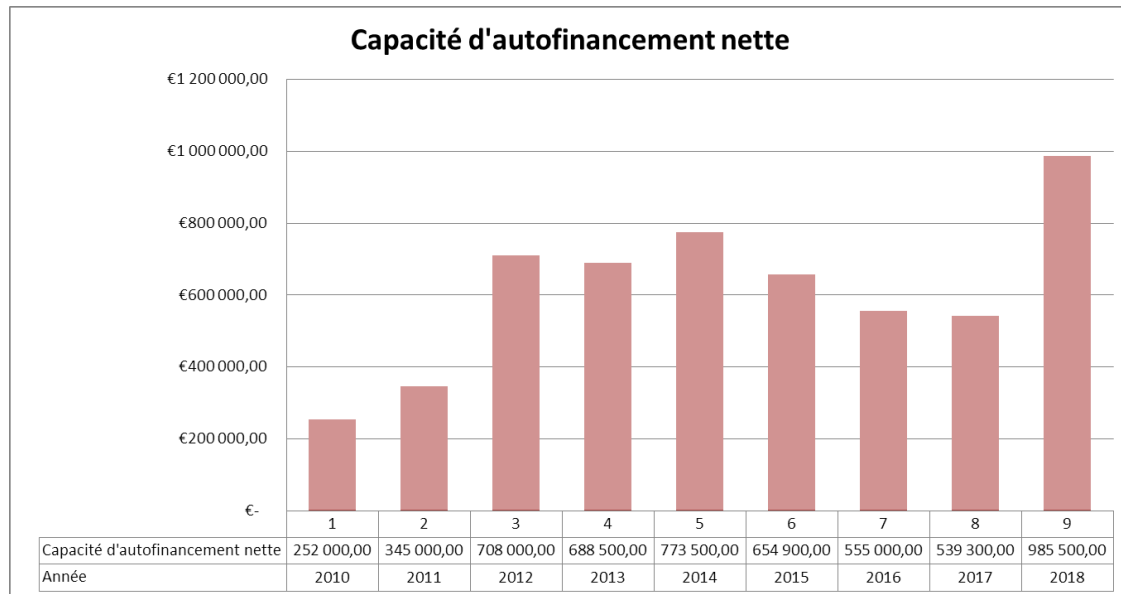
III. ANALYSE financière rétrospective au travers du compte administratif

A/ Eléments clés du compte administratif 2018 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

1. Capacité d'autofinancement brute = 1 256 600 €

2. Capacité d'autofinancement nette = 985 500 €

Années	Capacité d'autofinancement nette
2010	252 000 €
2011	345 000 €
2012	708 000 €
2013	688 500 €
2014	773 500 €
2015	654 900 €
2016	555 000 €
2017	539 300 €
2018	985 500 €



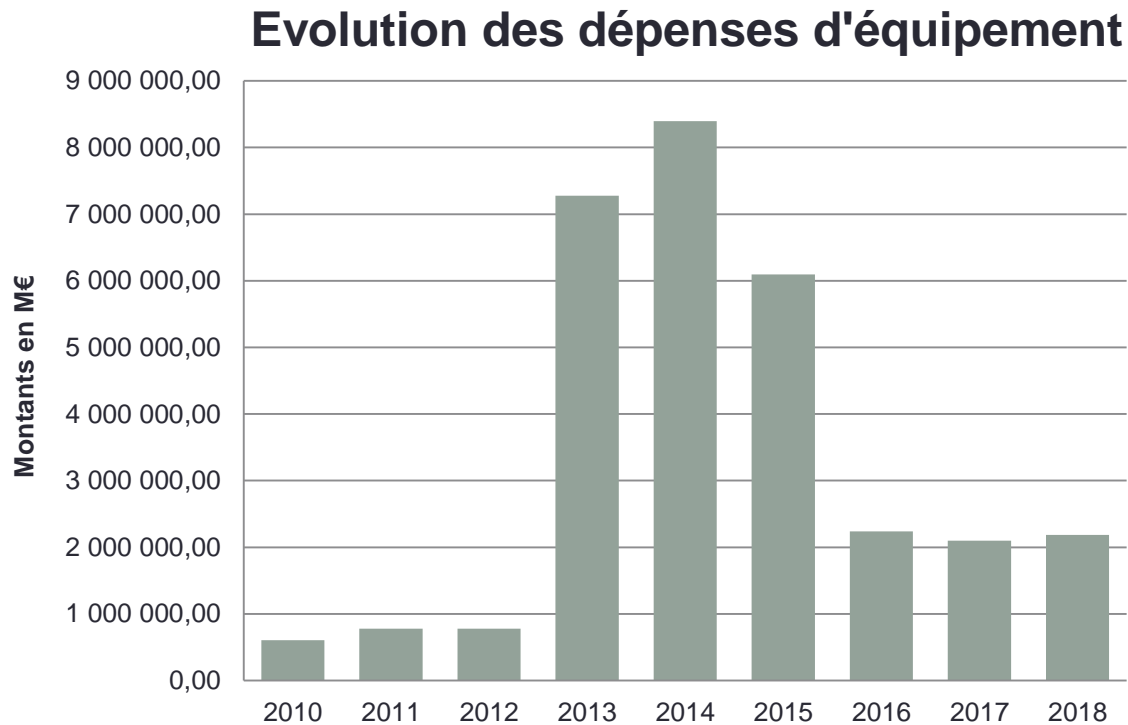
3. Excédent cumulé de fonctionnement = 4 027 700 €

4. Excédent cumulé d'investissement sans reports = 432 500 €

5. Déficit cumulé d'investissement avec reports = 120 400 €

6. Evolution des dépenses d'équipement avec reports depuis 2010

Années	Dépenses d'équipement avec report
2010	605 000 €
2011	779 000 €
2012	779 000 €
2013	7 277 200 €
2014	8 398 000 €
2015	6 095 000 €
2016	2 238 400 €
2017	2 101 200 €
2018	2 184 600 €



7. Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant

USAN - USAN

HOL_EMP

04/01/2019	Situation Pluriannuelle des Empruntss	1 / 1
------------	--	-------

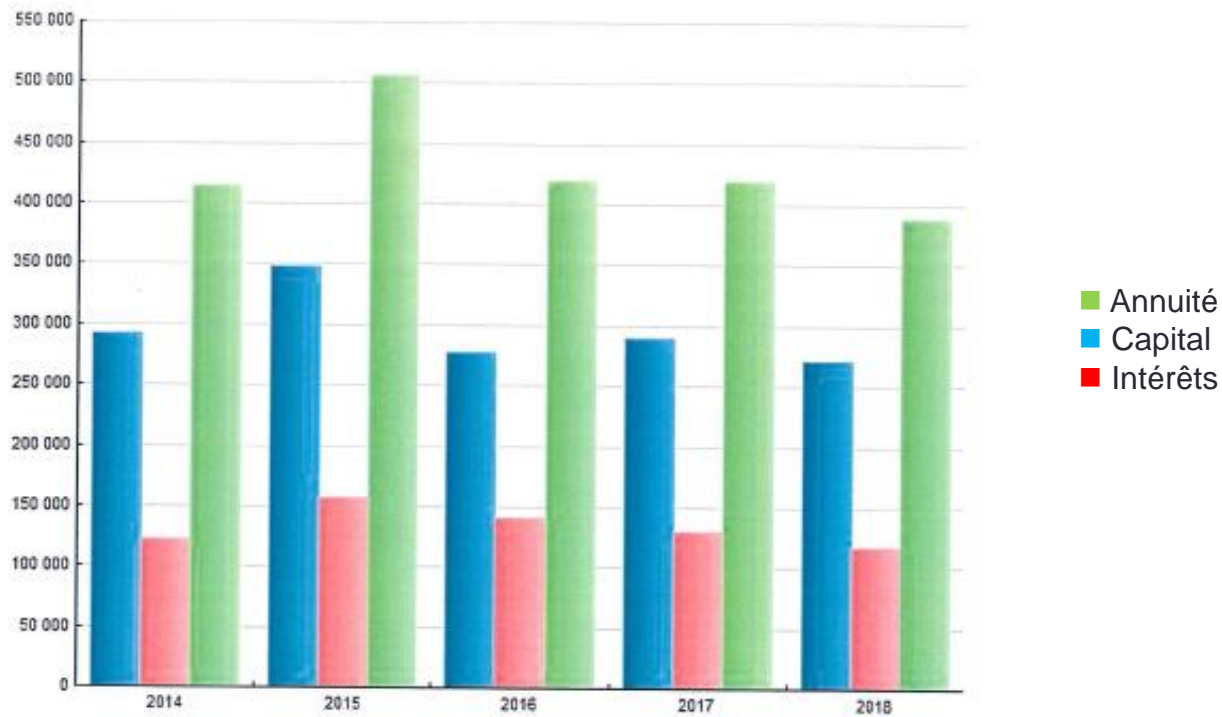
Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	239 288,03	263 194,95	225 080,66	184 831,97	142 329,35	97 446,59	50 050,39			
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	35 326,74	31 066,46	26 567,61	21 816,82	16 799,99	11 502,21	5 907,76			
<input type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00						2 500 000,00	2 458 519,04	2 373 064,53	2 284 175,44	2 191 713,72
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	315 000,00	311 316,65	296 157,57	280 293,76	263 692,45	246 319,37	228 138,62	209 112,65	189 202,20	168 366,12
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00				57 200,00	52 534,84	47 661,96	42 572,12	37 255,64	31 702,45	25 902,01
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	220 152,70	207 052,96	193 406,96	179 191,92	164 384,11	148 958,82	132 890,29	116 151,71	98 715,13	80 551,44
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	214 919,73	195 747,41	175 539,78	154 240,94	131 791,96	108 130,74	83 191,81	56 906,18	29 201,12	
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,77	54 016,50	47 492,37	40 606,15	33 337,75	25 665,95	17 568,37	9 021,37			
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00		300 000,00	256 380,97	240 834,64	224 686,67	207 913,77	190 491,76	172 395,52	153 598,96	134 074,37
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	306 526,00	283 868,08	260 200,11	235 754,95	210 223,62	183 655,72	156 009,16	127 240,16	97 303,13	66 150,66
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	173 279,60	159 204,53	144 490,46	129 108,37	113 027,93	96 217,44	78 643,75	60 272,22	41 066,62	20 989,08
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	333 373,15	315 969,83	297 753,77	278 687,02	258 729,85	237 840,68	215 975,99	193 090,22	169 135,68	144 062,47
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	101 328,13	89 089,68	76 172,00	62 537,39	48 146,06	32 956,01	16 922,91			
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17				302 227,17	279 051,45	255 099,34	230 344,84	204 761,06	178 320,23	150 993,63
Total du Budget UNION			5 879 875,61	2 053 210,58	2 204 002,92	1 992 356,04	2 160 062,70	1 931 064,23	4 191 271,02	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10
Total général			5 879 875,61	2 053 210,58	2 204 002,92	1 992 356,04	2 160 062,70	1 931 064,23	4 191 271,02	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10

8. Situation pluriannuelle des emprunts par annuité

Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT								
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2014	2015	2016	2017	2018
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	52 853,21	52 853,21			
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	6 238,58	6 238,58			
<input type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00	90 776,64	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,71	9 522,04	9 522,04			
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	17 862,16	17 862,13			
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33
Total du Budget UNION			5 879 875,61	415 319,64	506 096,25	419 620,29	419 620,29	388 842,30
Total général			5 879 875,61	415 319,64	506 096,25	419 620,29	419 620,29	388 842,30



B/ Les évolutions du compte administratif par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018
011 (charges à caractère général)	820 126,14 €	833 415,64 €	805 872,50 €
012 (Charges du personnel)	1 430 495,57 €	1 554 847,42 €	1 564 953,27 €
65 (autres charges)	415 852,23 €	414 912,63 €	447 696,68 €
66 (charges financières)	139 357,22 €	127 050,38 €	115 234,03 €
67 (charges exceptionnelles)	0	900,00 €	346,36 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2016	2017	2018
013 (atténuation de charges)	62 155,20 €	81 575,01 €	59 977,91 €
70 (vente de produits)	286 524,15 €	207 491,47 €	193 470,85 €
73 (Impôts et taxes)	2 751 240,70 €	2 777 621,70 €	476,00 €
74 (dotations, subvention et participation)	536 611,87 €	689 126,78 €	3 911 030,42 €
75 (autres produits de gestion courante)	/	/	/
77 (produits exceptionnels)	4 564,38 €	4 143,53 €	7 352,08 €

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018
020 (dépenses imprévues)	/	/	/
13 (subventions d'investissement)	/	15 831,56 €	0 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	277 828,93 €	289 616,86 €	271 134,56 €
20 (immobilisation incorporelles)	315 106,89 €	392 171,50 €	188 501,18 €
204 (subventions d'équipement versées)	234 852,56 €	1 377,00 €	2 400,00 €
21 (immobilisation corporelles)	119 397,69 €	395 606,91 €	162 919,24 €
23 (immobilisation en cours)	556 587,42 €	447 830,08 €	707 336,03 €
45 (opération pour compte de tiers)	/	111 803,40 €	/

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2016	2017	2018
10 (dotations, fond divers et réserves)	381 348,68 €	831 580,20 €	106 186,55 €
13 (subventions d'investissement)	2 124 317,21 €	1 084 479,96 €	173 476,80 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	/	/	/
23 (immobilisation en cours)	/	111 803,40 €	0 €
45 (opération pour compte de tiers)	111 803,40 €	/	/

C/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018
011 (charges à caractère général)	3 465,45 €	3 875,38 €	3244,82 €
022 (dépenses imprévues)	/	/	/
65 (autres charges)	241 492,07 €	195 546,62 €	179 773,99 €
66 (charges financières)	22 765,45 €	19 189,42 €	16 272,99 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2016	2017	2018
70 (vente de produits, prestations de services)	292 928,58 €	255 457,20 €	250 303,36 €
75 (autres produits de gestion courante)	3 879,86 €	4 222,74 €	2 665,50 €

Le compte administratif du budget annexe par chapitre (suite)

Section d'investissement: Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018
16 (emprunts et dettes assimilées)	77 428,13 €	65 394,34 €	68 288,96 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	/	14 644,00 €	5 120,00 €

Section d'investissement: Recettes

Chapitre	2016	2017	2018
10 (dotations, fond divers et réserves)	/	50 748,50 €	80 038,34 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	/	/	/

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Introduction: 2019, une année référence après une année 2018 transitoire

Dès la fin du 2^{ème} semestre 2017, une étude juridico-financière à été engagée avec pour objectifs premiers de définir le contenu exact de la compétence GEMAPI, les cartes de compétence annexes et les moyens à mettre en œuvre pour les assurer.

La demande de retrait du 1^{er} cotisant de l'USAN, la MEL, le 15 décembre 2017, a en quelque sorte bouleversé la donne; de nouveaux objectifs ont du être pris en compte dans la réalisation des nouveaux statuts notamment:

- la redéfinition de la clé de gouvernance
- La redéfinition de la clé de cotisation

Parallèlement à ce travail structurel, il a fallu négocier avec la MEL les conditions patrimoniales et financières de son retrait.

1/ la chronologie du « MELXIT »

- **15 décembre 2017**: délibération de la MEL en vu de son retrait de l'USAN au 1^{er} juillet 2018
- **Dès janvier 2018** les services de l'USAN sont entrés en négociation avec ceux de la MEL sur la base de la commande des élus: « retrait contre viabilité »

Malheureusement ces négociations n'ont pas abouti, la MEL souhaitant reprendre 40% de la trésorerie de l'USAN sans entendre parler de la reprise de charges fixes. L'USAN a donc demandé la tenue d'une réunion d'étape entre les élus des 2 collectivités afin de préciser à nouveau les conditions de ce retrait. Le 23 avril 2018 : comité politique d'étape à la MEL: la MEL propose :

- la reprise de 2 703 424 € de trésorerie de l'USAN
- la reprise partielle de la dette aboutissant à un solde en faveur de la MEL de 2 182 757 € puis de 984 505 € avec reprise d'une partie de l'emprunt des ZECs de Borre.

Il est à noter que le tableau de la MEL ne mentionnait à aucun moment la reprise des charges fixes telles que la masse salariale; a ce sujet le président de la Métropole a indiqué simplement qu'il était prêt à recruter 6 personnels de l'USAN sur n'importe quel poste.

- **Le 3 mai 2018**: courrier de l'USAN demandant de reprendre formellement la masse salariale à hauteur des 40% définis pour la reprise de l'excédent, soit en opération réelle soit sous forme de soulte.
- **Le 14 mai 2018**: réponse du président de la MEL
 - Soulte de 178 915 € en faveur de la MEL
 - Reprise de 6 personnels
- **Le 1^{er} juin 2018**: 2^{ème} proposition de l'USAN toujours avec une « soulte masse salariale sur 4 ans à 40%».

- **10 Juillet 2018:** courrier de la MEL
 - Refus de la proposition USAN
 - Versement de 708 000 € à l'USAN pour le 2^{ème} semestre 2018

- **20 juillet 2018:** saisine du préfet par l'USAN
- **10 décembre 2018:** projet d'arrêté de la préfecture: 580 857,20 € accordés à l'USAN au titre du transfert de l'encours de la dette (sans les intérêts)
- **13 décembre 2018 :** réunion MEL/ préfecture et DRFIP sans l'USAN
- **17 décembre 2018 :** 2^{ème} projet d'arrêté de la préfecture
 - Pas de reprise de la trésorerie de l'USAN par la MEL
 - Plus de reprise de l'encours de la dette par la MEL

- **18 décembre 2018:** courrier de l'USAN à la préfecture
- **17 janvier 2019:** réception de l'arrêté préfectoral sur la base de la solution n°2. Motif: « cette solution semble la plus équitable pour les 2 parties et ne met pas en péril le fonctionnement d'aucune des 2 collectivités.

2/ Chronologie de la révision des statuts

- **10 novembre 2017**: 1^{er} comité de pilotage
- **15 décembre 2017**: délibération de retrait de la MEL
- **1^{er} semestre 2018**: plusieurs comités de pilotage sur
 - Le contenu de la compétence GEMAPI
 - Le contenu de la compétence n°2: le SAGE
 - Le périmètre exact de l'USAN
- **Le 15 juin 2018**: comité de pilotage: accord sur les cotisations et la gouvernance de l'USAN avec la CCHD
- **Le 13 septembre 2018**: courrier de la CCHD qui ne souhaite plus rejoindre l'USAN
- **Le 13 septembre 2018**: comité de pilotage accord sur les cotisations et la gouvernance de l'USAN sans la CCHD

Rédaction des statuts

- **24 septembre 2018**: réception des remarques de la CCFI pour intégration
- **2 octobre 2018**: réception des remarques de la préfecture pour intégration
- **10 octobre 2018**: acceptation des statuts par la préfecture
- **23 octobre 2018**: vote à l'unanimité du comité sur les statuts
- **Novembre – décembre 2018**: vote des membres de l'USAN validant les nouveaux statuts mis en application au 1^{er} janvier 2019

A/ Le budget principal: la section de fonctionnement

1) Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour faire face à la diminution des cotisations, l'USAN doit adapter ses dépenses.

Or, nous l'avons vu l'année dernière, les charges de personnels avaient significativement augmenté depuis 2015 pour faire face notamment à l'adhésion des territoires de la Libaude (2014), de la becque de Neuville (2017), de la falaise morte et de Lestrem (2018).

En 2018, l'USAN a mis fin à 2 emplois contractuels et 4 personnels sont partis à la MEL, dont 2 qui avaient nécessité à être remplacés au vu de leur positionnement stratégique mais également du fait qu'ils bénéficiaient de subventions de l'Agence de l'Eau et de l'Europe. Au vu de cette situation, il sera proposé au comité une diminution du chapitre 012 de -10,5% (185 000€)

Parallèlement, une nouvelle économie sera proposée sur les charges à caractère générale (chapitre 011). Ainsi, après avoir anticiper une 1^{ère} diminution de 22,5% en 2018 (261 000€). Il sera proposé au comité une nouvelle baisse de ce chapitre à hauteur de 16,1 % (144 800€) soit plus d'un tiers de diminution entre le budget 2017 et le budget 2019 (-406 100€).

La dette de l'USAN étant particulièrement ancienne, les charges financières pourront également être diminuées de 15,7 % (-21 000€).

Par contre il sera proposé au comité une augmentation de 13,9% du chapitre 65 (+65 000€) du fait de la position de chef de file de l'USAN dans le projet Interreg « LYSE ». En effet, dans ce cadre notre structure est chargée d'encaisser puis de redistribuer les recettes de ses partenaires; ce chapitre doit donc être provisionné en conséquence même si à minima ce montant débité sera couvert en recette.

Au total, les nouvelles propositions budgétaires en matières de dépenses réelles de fonctionnement s'établiront à -10,1% (-336 000) après une première baisse en 2018 de 7% (-238 000).

Section de fonctionnement : Dépenses réelles

Chapitre	Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019
011	charges à caractère général	1 162 300,00 €	901 000,00 €	756 200,00 €
012	charges du personnel	1 695 000,00 €	1 757 000,00 €	1 571 800,00 €
65	autres charges de gestion courante	465 000,00 €	466 000,00 €	531 000,00 €
656	frais de fonct. des groupes d'élus	/	/	/
Total des dépenses de gestion courante		3 322 300,00 €	3 124 000,00 €	2 859 000,00 €
66	charges financières	175 000,00 €	135 000,00 €	113 770,00 €
67	charges exceptionnelles	10 000,00 €	9 914,35 €	10 000,00 €
68	dotations aux provisions semi-budgétaires	/	/	/
022	dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 557 300,00 €	3 318 914,35 €	2 982 770,00 €

2) Les recettes réelles de fonctionnement

L'ensemble des chapitres est relativement stable pour 2019 sauf bien sûr le chapitre 74 (cotisations et subventions) ou il sera proposé une diminution de 13,7% soit seulement 440 000 €: En effet l'absence de cotisation de la MEL avait été anticipée dès 2018.

De plus on remarquera des augmentations au niveau du FCTVA en fonctionnement, des subventions au titre de l'Agence de l'Eau et du FEDER (cf dépenses).

La baisse des réelles réelles de fonctionnement sera donc proposée à hauteur de – 12,9% (-3,8% en 2018) soit - 445000€

Bien sûr la différence entre la baisse des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement devrait entraîner une diminution de l'autofinancement brut qu'il conviendra de maîtriser.

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019
013	Atténuation de charges	41 000,00 €	47 000,00 €	38 000,00 €
70	Produits de services, du domaine ..	200 063,78 €	181 914,35 €	182 000,00 €
73	Impôts et taxes	2 734 000,00 €	/	/
74	Dotation et participation	590 000,00 €	3 206 288,07 €	2 766 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	/	/	/
Total des recettes de gestion courante		3 565 063,78 €	3 435 202,42 €	2 986 000,00 €
76	Produits financiers	/	/	/
77	Produits exceptionnels	/	/	4 692,37 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	/	/	/
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 565 063,78 €	3 435 202,42 €	2 990 692,37 €

B/ Le budget principal: la section d'investissement

1) Les dépenses réelles d'investissement

Contrairement à la majorité des collectivités et même si les élus valident en amont les programmes et les opérations d'investissement, les inscriptions budgétaires annuelles dépendent bien souvent d'avancées programmatiques globales (PGE, projets Interreg, PAPI) mais aussi d'aléas réglementaires, administratifs voire foncières.

a/ Présentation des dépenses réelles d'investissement

BP2019 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 139 000,00	511 463,12	433 000,00		944 463,12
204	Subventions d'équipement versées	110 000,00		1 480 000,00		1 480 000,00
21	Immobilisations corporelles	763 300,00	130 000,00	825 000,00		955 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	4 347 250,00	482 026,20	2 464 000,00		2 946 026,20
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	6 359 550,00	1 123 489,32	5 202 000,00		6 325 489,32
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00		280 000,00		280 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues			338 010,68		338 010,68
	Total des dépenses financières	300 000,00		618 010,68		618 010,68
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 659 550,00	1 123 489,32	5 820 010,68		6 943 500,00
	TOTAL	7 734 550,00	1 123 489,32	6 742 510,68		7 866 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
7 866 000,00	

b/ Les principales opérations proposées pour 2019

Les études	Les travaux
Plan de gestion Yser	Plan de gestion et bandes enherbées Yser
ZEC de Terdeghem	Plans de gestion
ZEC de Sercus	ZEC de la becque du mont Noir
ZEC de la Levrette	Restauration environnementale Ecosystem (Interreg)
ZEC 4 fils Aymon	Dévasement Lys
ZEC du Romarin	
Etude Dignes	
Naviette	
Grand Dam	

2) Les recettes réelles d'investissement

Sont attendues les subventions suivantes:

- Etat : 25 000 €
- Région = 0 €
- Départemental = 0
- Agence de l'eau = 140 000 €
- Europe = 1 620 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	2 104 066,32	570 600,00	1 785 000,00		2 355 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		2 104 066,32	570 600,00	1 785 000,00		2 355 600,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	150 028,42		110 000,00		110 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés			120 419,40		120 419,40
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		9 780,68		9 780,68
Total des recettes financières		160 028,42		240 200,08		240 200,08
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		2 264 094,74	570 600,00	2 025 200,08		2 595 800,08

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	432 469,92	+
--	------------	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 866 000,00	=
---	--------------	---

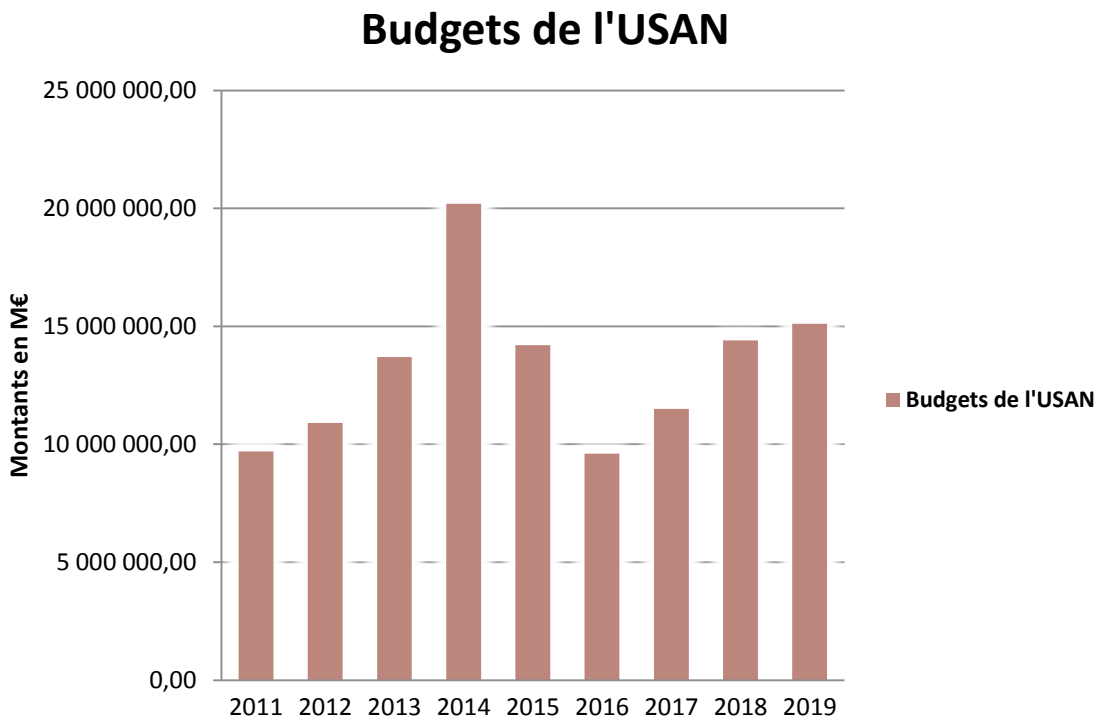
Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 915 230,00
---	--------------

C/ Evolution du budget depuis 2011

Années	Budgets de l'USAN
2011	9,7 M€
2012	10,9 M€
2013	13,7 M€
2014	20,2 M€
2015	14,2 M€
2016	9,6 M€
2017	11,5 M€
2018	14,4 M€
2019	15,1 M€



D/ Focus sur la dette = Capital restant

22/01/2019	Situation Pluriannuelle des Emprunts	1 / 1
------------	---	-------

Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<input type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00	2 191 713,72	2 095 535,78	1 995 492,26	1 891 427,80	1 783 180,79	1 670 583,12	1 553 459,92	1 431 629,31	1 304 902,10	1 173 081,48
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	168 366,12	146 561,39	123 742,97	99 863,74	74 874,39	48 723,31	21 356,48			
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	25 902,01	19 843,31	13 514,84	6 904,61						
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	80 551,44	61 630,33	41 920,20	21 388,16						
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	134 074,57	113 795,40	92 731,01	70 851,43	48 125,11	24 519,28				
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	66 150,66	33 733,40								
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	20 989,08									
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	144 062,47	117 818,34	90 348,61	61 596,04	31 500,73					
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	150 993,63	122 751,59	93 563,44	63 397,49	32 220,98					
Total du Budget UNION			4 695 427,17	2 982 804,10	2 711 669,54	2 451 313,33	2 215 429,27	1 969 902,00	1 743 825,71	1 574 816,40	1 431 629,31	1 304 902,10	1 173 081,48
Total général			4 695 427,17	2 982 804,10	2 711 669,54	2 451 313,33	2 215 429,27	1 969 902,00	1 743 825,71	1 574 816,40	1 431 629,31	1 304 902,10	1 173 081,48

Focus sur la dette = Evolution de l'annuité

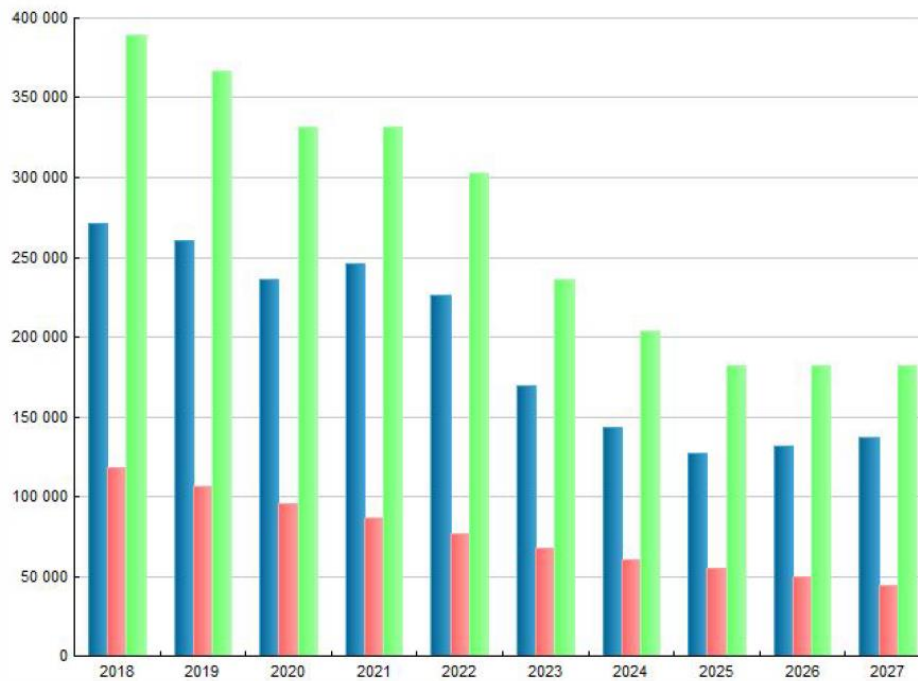
24/01/2019	Situation Pluriannuelle des Empruntss	1 / 1
------------	--	-------

Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<input type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	21 846,69			
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60						
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,05						
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,18				
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	35 102,98	35 102,98								
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	21 941,96									
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85					
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,38					
Total du Budget UNION			4 695 427,17	388 842,30	368 900,34	331 797,36	331 797,30	302 422,70	236 150,38	203 399,97	181 553,28	181 553,28	181 553,28
Total général			4 695 427,17	388 842,30	368 900,34	331 797,36	331 797,30	302 422,70	236 150,38	203 399,97	181 553,28	181 553,28	181 553,28

Focus sur la dette = Evolution de l'annuité (suite)

23/01/2019	Graphique	1 / 1
------------	------------------	-------



E/ Le budget annexe

Les dépenses de fonctionnement

BP2019 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	8 000,00		8 000,00		8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	180 000,00		176 000,00		176 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	188 000,00		184 000,00		184 000,00
66	Charges financières	22 000,00		19 000,00		19 000,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	210 000,00		203 000,00		203 000,00
023	Virement à la section d'investissement	438 500,00		390 700,00		390 700,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	438 500,00		390 700,00		390 700,00
	TOTAL	648 500,00		593 700,00		593 700,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	593 700,00
--	------------

Le budget annexe

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	234 087,28		200 519,18		200 519,18
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00		2 500,00		2 500,00
	Total des recettes de gestion courante	238 087,28		203 019,18		203 019,18
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	238 087,28		203 019,18		203 019,18
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	238 087,28		203 019,18		203 019,18

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

390 680,82

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

593 700,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	390 700,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Le budget annexe

Les dépenses d'investissement

BP2019 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 4

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	382 500,00		370 691,04		370 691,04
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	382 500,00		370 691,04		370 691,04
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00		40 000,00		40 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	70 000,00		40 000,00		40 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers	391 061,66		385 000,00		385 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	843 561,66		795 691,04		795 691,04
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	843 561,66		795 691,04		795 691,04

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	73 408,96	+
---	-----------	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	869 100,00	=
--	------------	---

Le budget annexe

Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement						
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés	80 038,34		73 408,96		73 408,96
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		80 038,34		73 408,96		73 408,96
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	405 061,66		404 991,04		404 991,04
Total des recettes réelles d'investissement		485 100,00		478 400,00		478 400,00
021	virement de la section de fonctionnement	438 500,00		390 700,00		390 700,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		438 500,00		390 700,00		390 700,00
Total		923 600,00		869 100,00		869 100,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
--	--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	869 100,00	=
---	------------	---

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	390 700,00
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

V. LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

A/ D'un point de vue réglementaire et statutaire

Nous l'avons vu, l'année 2018 a été consacrée à la refonte des statuts avec une nouvelle gouvernance et une nouvelle répartition des cotisations.

Ces statuts ont été validés par l'USAN en octobre et par ses membre en novembre et décembre 2018

C'est sur cette base juridique et statutaire qu'ont été élus le 17 janvier 2019 le nouveau président et le nouveau Bureau.

B/ D'un point de vue financier

La préfecture a tranché: si effectivement en terme de reprise de charges fixes, l'USAN pouvait espérer mieux, la grande satisfaction est d'avoir conservé les quelques 6 millions de trésorerie capitalisés expressément pour les travaux programmés (voir partie technique). Pour rappel, en avril 2018, la MEL réclamait 40% de cette trésorerie soit 2 703 424 €

Cette capitalisation ainsi que les subventions d'ors et déjà annoncés par les financeurs permettront la réalisation des investissements de l'USAN jusque 2022 sans avoir besoin de trop recourir à l'emprunt. Il s'agit bien sûr de ne pas pénaliser en terme de charges financières, la section de fonctionnement déjà fragilisée par le retrait des cotisations de la MEL, et donc la capacité d'autofinancement pour le prochain programme d'investissement: Ainsi, en matière d'autofinancement, au vu des bouleversements de ces derniers mois, l'année 2019 sera réellement une année « étalon ».

C/ D'un point de vue des ressources humaines

Ces dernières années, L'USAN avait calibré ses services en fonction de l'adhésion de nouveaux territoires : la Libaude, La Neuville, Les Falaises mortes et Lestrem.

Ainsi, en début d'année 2018, 40 personnels formaient l'effectif de notre structure. Depuis, 3 contractuels n'ont pas été renouvelés et 4 agents sont partis à la MEL dont 2 emplois stratégiques qui techniquement et financièrement (subvention Agence de l'Eau et Europe) devaient être remplacés.

Il est à noter qu'afin de ne pas perdre de temps dans la gestion de dossiers, les 2 nouveaux agents ont été choisis en fonction de leur connaissance du territoire de l'USAN.

De plus, un agent sera en retraite fin juillet 2019, ce qui portera l'effectif à 34 *

Ainsi, en 1 an, l'objectif de rééquilibrage de l'effectif de l'USAN a été atteint et le nouvel organigramme a été publié.

* Le 2^{ème} recrutement a eu lieu le 21 janvier 2019 et n'est donc pas comptabilisé au 31/12/2018.

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015		ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	
GRADES OU EMPLOIS	TOTAL	GRADES OU EMPLOIS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1
Directeur général adjoint des services	1	Directeur général adjoint des services	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	6	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	6
Rédacteur Principal de 2ème Classe	1	Rédacteur Principal de 2ème Classe	1
/	/	/	/
Adjoint Administratif 1ère Classe	2	Adjoint Administratif 1ère Classe	3
Adjoint Administratif 2ème Classe	1		
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	1	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	1
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1
FILIERE TECHNIQUE (c)	26	FILIERE TECHNIQUE (c)	29
Ingénieur	1	Ingénieur	1
Ingénieur Principal	2	Ingénieur Principal	2
Technicien Principal de 1ère Classe	1	Technicien Principal de 1ère Classe	1
Technicien Principal de 2ème Classe	1	Technicien Principal de 2ème Classe	1
Adjoint Technique 1ère Classe	1	Adjoint Technique 1ère Classe	1
Adjoint Technique 2ème Classe	9	Adjoint Technique 2ème Classe	12
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	2	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	2
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	6	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	5
Agent de Maîtrise	1	Agent de Maîtrise	2
Agent de Maîtrise Principal	2	Agent de Maîtrise Principal	2
TOTAL GENERAL (a+b+c)	33	TOTAL GENERAL (a+b+c)	36

CATEGORIES	ETAT DU PERSONNEL	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018
	GRADES OU EMPLOIS	TOTAL	
	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1	1
A	Directeur général adjoint des services	1	1
	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	6	6
B	Rédacteur Principal de 1ère Classe	1	1
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	2
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	4	3
	FILIERE TECHNIQUE (c)	32	27
A	Ingénieur	2	1
A	Ingénieur Principal	2	2
B	Technicien	1	0
B	Technicien Principal de 1ère Classe	1	1
B	Technicien Principal de 2ème Classe	2	1
C	Adjoint technique territorial	12	8
C	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	2	3
C	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	7	7
C	Agent de Maîtrise	1	2
C	Agent de Maîtrise Principal	2	2
	TOTAL GENERAL (a+b+c)	39	34

C/ D'un point de vue technique

Détails des opérations programmées.

1) Les plans de gestion pluriannuels des cours d'eau

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1^{er} février 2019

Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire concerné en km	Etat de la démarche au 1 ^{er} janvier 2019		Diagnostic	Travaux de restauration
			Partie ETUDE	Partie REGLEMENTAIRE		
Méteren Becque	2009	48.75	Terminée Validée par le SIA Estaires en mars 2011	Enquête publique du 26 mai au 26 juin 2015 Mise en œuvre depuis le 28/12/2015 (arrêté préfectoral)	Absence de ripisylve Discontinuités écologiques (longitudinale et latérale) Ecoulements et habitats homogènes Endiguement Erosion de berge	Adoucissement des berges en pente douce Aménagement de frayère Retrait de plaques Plantations Retrait de buses inutiles Aménagements d'abreuvoirs
Bourre	2010	27.5	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Enquête publique du 6 juin au 8 juillet 2016 Mise en œuvre depuis le 14/12/2016 (arrêté préfectoral)	Cours d'eau canalisé Ecoulements lents Habitats homogènes Foisonnement de la végétation herbacée sur les petits cours d'eau Problème de continuité écologique (barrages)	Redéfinition d'un lit mineur par l'implantation de risbermes et stabilisation des berges Entretien et renforcement de la ripisylve Aménagements d'abreuvoirs
Frénelet*	2010	52 (moins le territoire MEL et CABBALR)	Terminée Validée par le SIA Lys Deulle en septembre 2011	Dossier déposé au service de police de l'eau le 16 juillet 2012 En attente de l'enquête publique Dossier d'urgence réalisé du 13 septembre 2016 au 27 janvier 2017 (projet d'arrêté préfectoral au 20 décembre 2018)	Absence de fonctionnement morphologique naturel (cours d'eau plaqué) Absence quasi-généralisée de ripisylve Ecoulements lents Absence de pente Envasement prononcé	Dévasement Essai de retrait de plaques et renaturation

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1^{er} janvier 2019 (suite)

Nieppe/ Canal Hazebrouck	2010	52	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Enquête publique du 21 septembre au 24 octobre 2016 Mise en œuvre depuis le 05/04/2017 (arrêté préfectoral)	Cours d'eau recalibrés, chenillés Erosions de berges et incision du lit sur la Grande Steenbecque Envasement du canal de la Nieppe Absence d'ombrage sur les canaux Problème de continuité écologique (ouvrages)	Mise en place de seuils de fond sur la Grande Steenbecque Redéfinition d'un lit mineur par des risbermes (canaux) Plantation de ripisylve Aménagement de l'écluse de Thiennes (prise d'eau)
Yser	2011	160	Terminée Validée par le SIA Yser en novembre 2013	Enquête publique du 22 février au 22 mars 2016 Mise en œuvre depuis le 26/09/2016 (arrêté préfectoral)	Cours d'eau recalibrés Incision du lit Absence de ripisylve Erosions de berges Discontinuités écologiques (longitudinale et latérale) Habitats homogènes	Recharges granulométriques des seuils Création d'habitats Stabilisation des berges par retalutage et plantations Plantation de ripisylve Aménagements d'abreuvoirs
Grande Becque Saint Jans	2011	47	Terminée Validée par le SIA Saint Jans en novembre 2012	Enquête publique du 26 septembre au 26 octobre 2016 Mise en œuvre depuis le 19/09/2017 (arrêté préfectoral)	Cours d'eau recalibrés Incision du lit Absence de ripisylve Erosions de berges Habitats homogènes Discontinuités écologiques (longitudinale et latérale)	Reméandrage (1 méandre) Plantation de ripisylve Restauration de zones humides et frayères Stabilisation des berges par retalutage et plantations Aménagements d'abreuvoirs Aménagement d'un seuil

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1^{er} janvier 2019 (suite)

Plate Becque Borre Becque	2011	97	Terminée Validée par le SIA Bourre en novembre 2012	Enquête publique du 6 février au 8 mars 2017 Mise en œuvre depuis le 06/12/2017 (arrêté préfectoral)	Cours d'eau recalibrés Absence de ripisylve Habitats homogènes Erosions de berge	Plantation de ripisylve Protection de berge Restauration de zones humides et frayères
Lys / Deûle *	2011	385 (moins le territoire MEL et CABBALR)	Terminée Validation du SIA Lys Deûle en novembre 2012	Enquête publique du 5 octobre au 6 novembre 2015 Mise en œuvre depuis le 13/06/2016 (arrêté préfectoral)	Cours d'eau recalibrés Fonctionnement morphologique très perturbé (cours d'eau plaqués) Absence de ripisylve généralisé Multiples ouvrages Absence de pente	Dévasement Essai de retrait de plaques et renaturation Plantations
Longue Becque et Melde	2013	60	Terminé Validation par les élus en février 2014	Dossier déposé au service de police de l'eau le 23 février 2015 Compléments envoyés le 30/06/2017, 30/01/2018 et 01/06/2018	Cours d'eau recalibrés Absence de ripisylve généralisé Rupture de continuité écologique (Longue Becque) Habitats homogènes Erosions Envasement	Diversification du lit mineur (risbermes) Plantations Stabilisation des berges Aménagement d'abreuvoirs

* Territoire réduit suite au retrait de la MEL et de la CABBALR

Une coordination des intervention est nécessaire pour la mise en œuvre de ces plans de gestion

2) Les ouvrages structurants

Pour ces prochaines années, 8 zones d'expansion des crues (ZEC) sont en cours d'études

Nom de la ZEC	Nom du maître d'œuvre	Début des études	Etat d'avancement Partie étude	Etat d'avancement Partie réglementaire		Prévisionnel travaux
ZEC Terdeghem / Steenvoorde	Artélia	2015	Les études sont en phase « PRO » validé	Le DLE est en cours de rédaction	Programme global gestion des terres	2020 DUP Probable
ZEC La Levrette à Saint Jans Cappel	Antéagroup	2015	Les études sont en phase « PRO » validé	Le DLE est en cours de rédaction		Etude d'impact global
ZEC Steenbecque	Antéagroup	2015	Les études sont en phase « PRO » validé	Le DLE est en cours de rédaction	2020 DUP Probable	
ZEC Sercus	Antéagroup	2015	Les études sont en phase « PRO » validé	Le DLE est en cours de rédaction	DUP + DAE EN COURS DE FINALISATION	
ZEC du Romarin à Morbecque	Artélia	2016	Les études sont en phase PRO en cours de validation	Le DLE est en cours de rédaction		2019/2020 Foncier disponible
ZEC Arnèke	USAN DIH	2015	Projet figé	Le DLE est en cours de finalisation	(PROJET DEPOT MARS / AVRIL 2019)	2020 DUP Probable
ZEC de Wormhout	USAN DIH	2015	Projet figé	Le DLE est en cours de finalisation		2020
Étang des 4 fils aymon à Méteren	Artélia	2017	Les études sont en phase PRO validé	Pas de DLE en cours de rédaction		2019/2020 Foncier disponible

Les autres ouvrages en cours d'études

Le déplacement du barrage du Grand Dam à Morbecque a été confié au bureau d'études BIEF. Le dossier de demande d'autorisation environnemental a été déposé au mois de septembre à la DDTM du Nord. Les travaux devraient débuter au mois septembre 2019. La DDTM nous a demandé de clarifier notre demande d'approvisionnement en eau douce auprès des services VNF, attente retransmise pour le barrage de Thiennes à la DREAL.

Le projet d'étanchéité du lit de la Naviette de Seclin en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) a été confié au bureau d'étude VERDI. Les études préliminaires sont achevées depuis novembre 2018. Etude AVP programmée sur l'ensemble de l'année 2019.

3) Les aménagements d'hydraulique douce

En 2019 :

- 3936 ml de haies ;
- 330 ml de fascines (vivantes ou mortes) ;
- 59 ml de diguettes végétales ;
- 162 ml de noues enherbées ;
- 20 ml de fossés à redents ;
- 30 ml de bandes enherbées.

A venir:

- Prochain programme sera plus simplifié
- Perspective de relance sur une mission érosion à compter de septembre 2019